

Genre du véhicule +) Machine de travail lourde (Vhc. spécial)	Marque de fabrique <b>L O R A I N</b>	Type <b>M C 3 2 5</b>	Modèle année <b>1963</b>	Bordereau-type N° <b>4 ' 1 2 7</b>				
Caractéristiques "MC 325" sur plaquette du constructeur à gauche au centre sur châssis devant sup- port hydraul. - Flèche de 15 m (modèle normal) Carburant diesel Nombre de cylindres 4								
Constructeur du châssis The Thew Shovel Co. LORAIN, Ohio (USA) - Importateur ALMACOA, Zurich								
N° du châssis frappé à l'avant à gauche à l'extérieur s. châssis au-dessus supp. AR de ressort + pl.								
N° du moteur frappé à droite à l'avant sur le bloc au-dessous du régulateur + s. plaquette								
Type du moteur 4 - 71								
Position du mot. avant centre Frein-moteur								
Cylindrée 4'650 cm³	Frein de remorque sur demande			Dimensions ext. en mm				
Temps 2	Transmission méc. synchron.		Treuil/Cabest.	Longueur 8'160				
Refroidissement eau	Nombre vit. avant 3 x 5		Crochet rem. sel. demande	Largeur 2'440				
Entraînement s. 2 essieux AR	Vitesse en 1" 1,35		Voie avant 2'030	Hauteur **) 3'650				
Nombre d'axes 3	Vitesse en prise dir. 40 *)		Voie arrière 1'830	Empattement 4'950				
Nombre de pneus 10	Bloquage différentiel -		Diam. de braq. 25,0 m	Porte à faux arr. 1'600				
Frein à pied à air comprimé, 1-circuit, à expansion interne, sur toutes les roues [ AR 12'200 +)								
Frein à main mécanique, sur cardan + à air comprimé, à expansion interne, sur les roues arrière								
Poids	avant	arr.	total	Pneumat.	avant	arr.	Dimensions int. en mm	
A vide +)	7'320	20'790	28'110	Dimension	11.00-20	11.00-20	Longueur	
Charge utile				Charge pneu	2'525	2'525	3'735	Largeur
Total					14 Ply <i>Multiply</i>		Hauteur	
Gar. de fabr.					jumelés		Haut. ridelles	
Poids max. garanti pr. train routier			Nombre de portes 1 (cabine)				Porte à faux arr.	
Direction: position à gauche - assistée hydraul.			Marque du moteur G M			C.V. frein 177 SAE		
Alésage 107,95			Course 127,0			C.V. impôts 23,68		
Forme de la carrosserie grue								
Nombre de places: total		1	(avant	milieu	arr.	)	Places debout	

Phares: marque	4/ GUIDE Sealed Beam	Indic. de direction	4/ clignoteurs avec lampe-témoin
Feux de croisement	2/ extérieurs, asymétriques	AV = séparés	(orange)
Feux de position	2/ séparés sous phares	AR = séparés	(rouge)
Phare brouillard		Essuie-glace	1/ électrique
Feux arrières	2/ comb.av.f.stop + 2 f.gabarit sep	Avertisseur	1/ électrique (1-ton)
Réflecteurs	2/ séparés	Rétroviseur	2/ extérieurs
Feu stop	2/ combinés avec feux AR	Indicateur de vitesse	km/h
Eclairage N° de contrôle	pr plaque normale	Parties dangereuses	Porte à faux vers l'avant :
Phare marche arrière	-	Sans flèche (bras de base seul)	= 1,40 m.
Équipement électr.	12 Volts	Avec flèche	9,15 m = 6,35 m
Mesure du bruit	85-86 bB à 2'300 t/min	Avec flèche	15,00 m = 12,20 m

Observations et exceptions

- +) Vhc. spécial : (Poids total 28 t, charge sur essieu AV 7,3 t, pont AR double 20,8 t). Ne peut circuler qu'avec une autorisation spéciale unique. Eventuellement autorisation durable à l'intérieur du territoire cantonal (art. 78 chiff. 2 OCR). Des autorisations ne peuvent être accordées qu'à titre exceptionnel et pour de très courts trajets de transferts, lorsque la flèche de la grue est montée (porte à faux minimum = 6,35 m).
- Mesures de sécurité : L'avant et l'arrière du vhc. doivent être marqués en jaune-noir. Pour trajets avec flèche de grue montée = vhc. convoyeur avec feu tournant jaune. Le tiers avant de la flèche doit être marqué latéralement en jaune-noir.
- Remorque spéciale : Le vhc. peut faire l'objet d'un transfert comme "remorque spéciale" sur la base d'une autorisation spéciale écrite (art. 78 OCR); l'équipement nécessaire (freins, éclairage, réflecteurs, clignoteurs) existe.
- \*) Vitesse maximum : Limitée à 40 km/h pour raisons techniques (tenue de route, porte à faux avant); ceci vaut tant pour le vhc. automoteur que pour la remorque. - Placer le signe distinctif correspondant sur le véhicule.
- \*\*\*) Hauteur : 3,65 m (baisser le support arrière).

Lieu et date de l'expertise-type Genève, 22.1.63

La Commission d'expertise-type

Genre du véhicule +) Machine de travail lourde(Vhc.spécial)	Marque de fabrique <b>L O R A I N</b>	Type <b>M C 3 2 5</b>	Modèle année <b>1963</b>	Bordereau-type N° <b>4 ' 1 2 7</b>			
Caractéristiques "MC 325" sur plaquette du constructeur à gauche au centre sur châssis devant sup- port hydraul.- Flèche de 15 m (modèle normal) Carburant diesel Nombre de cylindres 4							
Constructeur du châssis The Thew Shovel Co. LORAIN, Ohio (USA)- Importateur ALMACOA, Zurich							
N° du châssis frappé à l'avant à gauche à l'extérieur s.châssis au-dessus supp.AR de ressort + pl.							
N° du moteur frappé à droite à l'avant sur le bloc au-dessous du régulateur + s.plaquette							
Type du moteur 4 - 71							
Position du mot. avant centré Frein-moteur							
Cylindrée 4'650 cm³	Frein de remorque sur demande			Dimensions ext. en mm			
Temps 2	Transmission méc.synchron.		Treuil/Cabest.	Longueur 8'160			
Refroidissement eau	Nombre vit. avant 3 x 5		Crochet rem. sel.demande	Largeur 2'440			
Entraînement s.2 essieux AR	Vitesse en 1 <sup>re</sup> 1,35		Voie avant 2'030	Hauteur **) 3'650			
Nombre d'axes 3	Vitesse en prise dir. 40 *)		Voie arrière 1'830	Empattement 4'950			
Nombre de pneus 10	Bloquage différentiel -		Diam. de braq. 25,0 m	Porte à faux arr. 1'600			
Frein à pied à air comprimé, 1-circuit, à expansion interne, sur toutes les roues [ AR 12'200 +)							
Frein à main mécanique, sur cardan + à air comprimé, à expansion interne, sur les roues arrière							
Poids	avant	arr.	total	Pneumat.	avant	arr.	Dimensions int. en mm
A vide +)	7'320	20'790	28'110	Dimension	11.00-20	11.00-20	Longueur
Charge utile				Charge pneu	21525	21525	Largeur
Total					14 Pl. Multiply		Hauteur
Gar. de fabr.					jumelés		Haut. ridelles
Poids max. garanti pr. train routier			Nombre de portes 1 (cabine)				Porte à faux arr.
Direction: position à gauche - assistée hydraul.			Marque du moteur G M			C.V. frein 177 SAE	
Alésage 107,95			Course		127,0		C.V. impôts 23,68
Forme de la carrosserie grue							
Nombre de places: total		1	(avant	milieu	arr.	)	Places debout

Phares: marque	4/ GUIDE Sealed Beam	Indic. de direction	4/ clignoteurs avec lampe-témoin
Feux de croisement	2/ extérieurs, asymétriques	AV = séparés	(orange)
Feux de position	2/ séparés sous phares	AR = séparés	(rouge)
Phare brouillard		Essuie-glace	1/ électrique
Feux arrières	2/ comb.av.f.stop + 2 f.gabarit sep	Avertisseur	1/ électrique (1-ton)
Réflecteurs	2/ séparés	Rétroviseur	2/ extérieurs
Feu stop	2/ combinés avec feux AR	Indicateur de vitesse	km/h
Eclairage N° de contrôle	pr plaque normale	Parties dangereuses	Porte à faux vers l'avant :
Phare marche arrière	-	Sans flèche (bras de base seul)	= 1,40 m.
Équipement électr.	12 Volts	Avec flèche	9,15 m = 6,35 m
Mesure du bruit	85-86 bB à 2'300 t/min	Avec flèche	15,00 m = 12,20 m

Observations et exceptions

- +) Vhc. spécial : (Poids total 28 t, charge sur essieu AV 7,3 t, pont AR double 20,8 t). Ne peut circuler qu'avec une autorisation spéciale unique. Eventuellement autorisation durable à l'intérieur du territoire cantonal (art. 78 chiff. 2 OCR). Des autorisations ne peuvent être accordées qu'à titre exceptionnel et pour de très courts trajets de transferts, lorsque la flèche de la grue est montée (porte à faux minimum = 6,35 m).
- Mesures de sécurité : L'avant et l'arrière du vhc. doivent être marqués en jaune-noir. Pour trajets avec flèche de grue montée = vhc. convoyeur avec feu tournant jaune. Le tiers avant de la flèche doit être marqué latéralement en jaune-noir.
- Remorque spéciale : Le vhc. peut faire l'objet d'un transfert comme "remorque spéciale" sur la base d'une autorisation spéciale écrite (art. 78 OCR); l'équipement nécessaire (freins, éclairage, réflecteurs, clignoteurs) existe.
- \*) Vitesse maximum : Limitée à 40 km/h pour raisons techniques (tenue de route, porte à faux avant); ceci vaut tant pour le vhc. automoteur que pour la remorque. - Placer le signe distinctif correspondant sur le véhicule.
- \*\*\*) Hauteur : 3,65 m (baisser le support arrière).

Lieu et date de l'expertise-type Genève, 22.1.63

La Commission d'expertise-type